AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1636
FR0000038606-FS0635

25 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MANITOU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 octobre 2013, la société Geneval[1] (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 octobre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MANITOU et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MANITOU hors marché.

[1] Contrôlée par la Société Générale.